



Aerenzdallgemeng

AVIS AU PUBLIC

Modification temporaire du règlement de la circulation à l'occasion de la 5^{ème} édition du Rallye « Luxembourg-Classic » le 13 septembre 2025

En sa séance du 10 septembre 2025, le collège échevinal a édicté la modification temporaire du règlement de la circulation suivante :

Article 1^{er}. - Le samedi, 13 septembre 2025 entre 9h00 et 11h00, à l'occasion de la 5^{ème} édition du Rallye « Luxembourg-Classic », la circulation est interdite dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des participants et des organisateurs du Rallye, sur le chemin vicinal entre la « Bâmschoul » à Medernach et l'intersection avec le CR356 ;

Article 2. - La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route

Article 3. - Les infractions aux dispositions du règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Medernach, le 10 septembre 2025

Le collège échevinal

Bob Bintz, *bourgmestre*,

Daniel Baltès et Jean-Pierre Schmit, *échevins*



Administration communale
de la Vallée de l'Ernz

18, rue de Larochette
L-7661 Medernach

Tél. : 83 73 02-1
Fax : 87 96 65

secretariat@aerenzdall.lu
www.aerenzdall.lu